

Comité consultatif
sur les **changements
climatiques**

Avis du Comité consultatif sur
les changements climatiques

Définir l'ambition climatique du Québec :

Cibles et trajectoires de décarbonation

Document synthèse

Introduction

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (article 46.4), le gouvernement du Québec doit revoir en 2025 sa cible de réduction des GES pour 2030 après avoir reçu un avis du Comité à ce sujet. De plus, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a demandé au Comité de formuler des recommandations sur une cible de carboneutralité et la trajectoire pour l'atteindre, dont la cible 2030 constitue un jalon.

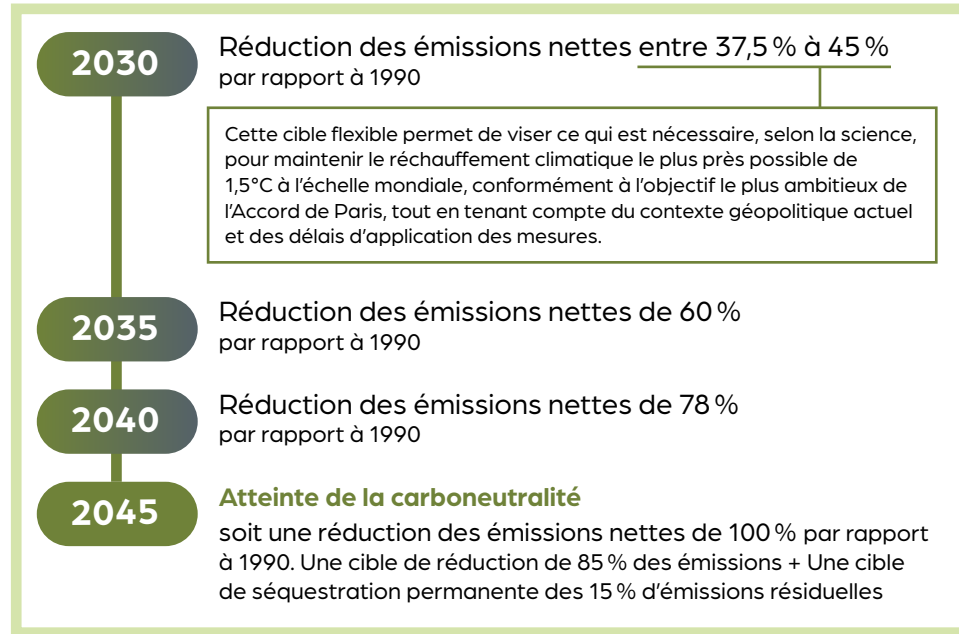
Dans ce contexte, cet avis du Comité présente des recommandations à la fois ambitieuses et réalistes pour guider l'action climatique du Québec.

Un ajustement de la
cible climatique de 2030

Une nouvelle cible de
carboneutralité pour le Québec

Une trajectoire claire,
crédible et mesurable

Les cibles climatiques recommandées par le Comité



Carboneutralité = équilibre

L'atteinte de la carboneutralité doit reposer prioritairement sur une réduction drastique et rapide des émissions de GES. Les émissions résiduelles qui ne pourront être réduites devront ensuite être contrebalancées par le captage et le stockage permanent de carbone. Il s'agit de trouver un équilibre entre deux éléments :

Les émissions résiduelles après une réduction drastique des émissions de GES

Émissions qui seraient encore produites par certains secteurs, comme l'agriculture ou les procédés industriels



La capacité à capter et stocker du carbone de façon permanente

Selon les technologies en cours de développement

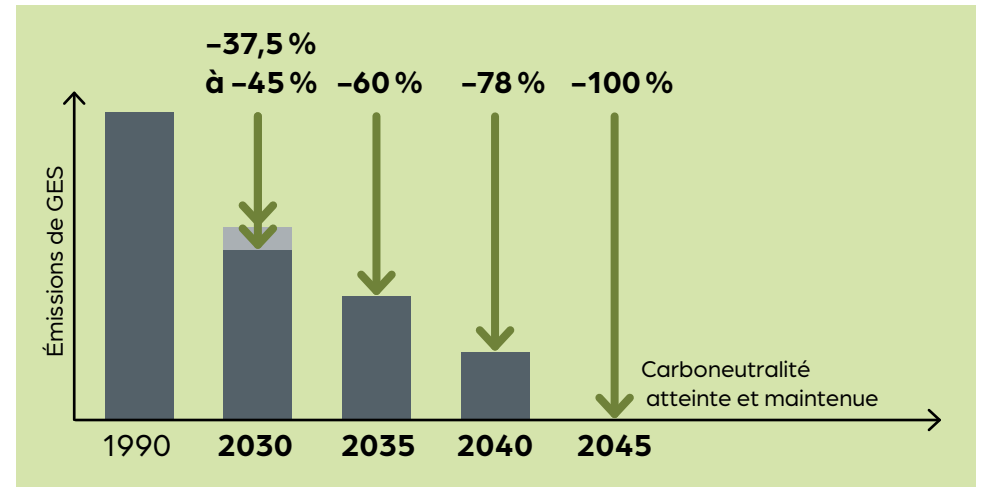
→ **Résultat visé par cet équilibre en 2045 : zéro émission nette de GES**

Pourquoi c'est essentiel ?

Le maintien du seuil de 37,5 % est essentiel pour préserver la cohérence de l'action climatique – tant celle du gouvernement que celle des municipalités et des acteurs privés.

Toutefois, il est également essentiel d'identifier clairement la trajectoire à long terme pour atteindre la carboneutralité, puisque c'est la seule façon de contribuer à la stabilisation de la température à l'échelle mondiale.

Accélérer la sortie des énergies fossiles et atteindre la carboneutralité – dès 2045 – n'est pas un luxe : c'est ce que la science juge nécessaire pour stabiliser le climat et limiter les impacts sur nos communautés, notre santé et notre économie.



3 grandes recommandations :

- Une trajectoire de réduction conforme à l'ambition la plus élevée de l'Accord de Paris
- Une fourchette de réduction des émissions de -37,5 % à -45 % en 2030
- L'atteinte de la carboneutralité dès 2045

Allier réalité québécoise et recommandations scientifiques

Choisir une trajectoire cohérente avec les cibles scientifiques du GIEC

Miser sur une flexibilité à court terme compensée par un effort accru après 2030

Fixer des jalons concrets pour garder le cap

Positionner stratégiquement le Québec parmi les États les plus performants comme la Californie et les États européens

Des cibles qui tiennent compte du contexte actuel

Citation du Comité :

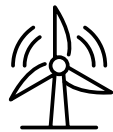
“ Le climat se réchauffe à un rythme sans précédent: en 2024, la température moyenne au Québec dépassait de près de 4°C celle du siècle dernier. L'émission de GES, provenant principalement de la consommation d'énergie fossile, engendre ces changements climatiques et chaque fraction de degré supplémentaire aggrave les risques – vagues de chaleur, sécheresses, inondations, feux de forêt – et les impacts sur la santé, l'économie et les infrastructures. Malgré l'instabilité politico-économique, l'incertitude financière et la montée des enjeux de logement ou de santé, la décarbonation n'est pas une contrainte supplémentaire. C'est au contraire un levier de résilience économique et sociale pour le Québec.

L'action climatique : un levier stratégique plutôt qu'une contrainte économique

Agir dès maintenant c'est:



Stimuler l'innovation technologique et sociale, les investissements et la création d'emplois



Plus de sécurité énergétique et moins de dépendance aux énergies fossiles importées



Une économie plus robuste et résiliente face aux crises

?

Pourquoi une cible flexible pour 2030 ?

Il est nécessaire de réviser la cible de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 afin qu'elle **reflète non seulement l'ambition la plus élevée possible de l'Accord de Paris, mais également la complexité du contexte géopolitique actuel**. La cible scientifique à atteindre est en théorie une réduction de 45 % des émissions en 2030. Toutefois, atteindre cet objectif en cinq ans demeure peu probable, en raison du contexte géopolitique actuel et du temps requis pour déployer des mesures structurantes et en voir les effets.

Le Comité propose donc une cible de réduction d'émissions flexible de 37,5 % à 45 %, illustrant ce qui doit minimalement être atteint d'ici 2030 et ce qui devrait être visé. **Comme les réductions qui ne seront pas réalisées avant 2030 devront être rattrapées ensuite, la carboneutralité est désormais visée dès 2045**. Une telle approche permet de maintenir une trajectoire globale conforme à l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris et dote le Québec d'une cible de carboneutralité équivalente à celle de la Californie ou de la Suède.

Séquestration du carbone

Citation du Comité :

“ La trajectoire vers la carboneutralité doit intégrer adéquatement la capacité de retirer du CO₂ de l'atmosphère. Il faudra en effet capter et stocker du CO₂ de façon permanente pour contrebalancer les émissions résiduelles, tout en reconnaissant que le potentiel réel de séquestration reste encore à déterminer et à encadrer.

Ces technologies ne doivent pas se substituer au déploiement des mesures de réduction des émissions ni le ralentir, mais elles doivent néanmoins être mises en œuvre rapidement pour être en mesure de répondre au besoin inévitable de captage et de stockage de carbone.

Deux types de séquestration

Temporaire

Options :

Forêts, sols, milieux humides, etc.

Avantages :

Accessible, existante

Limites :

Vulnérable aux perturbations (feux, maladies)

Permanente

Options :

Formations géologiques, matériaux solides, etc.

Avantages :

Stable à très long terme

Limites :

Technologies à développer, plus coûteuse

Le Comité recommande que les émissions résiduelles pour les secteurs couverts par l'inventaire des GES soient contrebalancées uniquement par la séquestration permanente de carbone. Pour y arriver d'ici 2045, il faudra :

- Développer un cadre réglementaire adéquat;
- Évaluer le potentiel de séquestration permanente du carbone du Québec;
- Développer des projets pilotes.

Le secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF) est actuellement une source nette d'émissions de GES. Dans ce contexte :

- Le secteur de l'ATCATF doit être doté d'une cible spécifique de carboneutralité pour 2045;
- Un suivi des émissions causées par les feux de forêt et des écosystèmes nordiques devrait être effectué;
- Un plan de gestion des risques d'inversion pour les stocks de carbone et d'adaptation aux perturbations naturelles et aux aléas climatiques devrait être élaboré.

Deux outils essentiels pour une approche efficiente et mobilisatrice

1) Budgets carbone quinquennaux

Le Comité recommande de fixer, comme le font notamment les gouvernements du Royaume-Uni et de la France, des **plafonds d'émissions pour chaque période de 5 ans** (2026–2030, 2031–2035, etc.).

Ces budgets carbone, compatibles avec le SPEDE, permettront :

- D'encadrer les émissions cumulées (et non uniquement les cibles fixes);
- De suivre les progrès, d'ajuster la trajectoire et renforcer la transparence;
- De donner aux parties prenantes une vision prévisible et incitative.

2) Feuilles de route sectorielles

Le Comité recommande d'élaborer des **plans d'action détaillés pour les 5 principaux secteurs d'émission** (transport, industrie, bâtiment, agriculture et matières résiduelles) ainsi que pour le secteur de l'ATCATF.

Ces feuilles de route :

- Détaillent les mesures concrètes prévues, leurs échéances et leurs résultats attendus;
- Permettent d'ajuster les efforts selon les réalités de chaque secteur;
- Catalysent la mobilisation et la coordination entre acteurs.

Un cadre structurant



Budgets carbone
=
plafonds d'émissions
quinquennaux



Feuilles de route
=
plans d'action
sectoriels

Ensemble, ils forment les balises nécessaires pour transformer les cibles en résultats mesurables.

Ce qui ne se mesure pas ne s'améliore pas.

Ces outils, inspirés des meilleures pratiques internationales, permettent de baliser la trajectoire de décarbonation conformément à la science, favorisent la mobilisation de tous les acteurs et contribuent à définir des trajectoires efficientes et équitables.

Conclusion

Devant l'ampleur de la crise climatique, le Québec ne peut se permettre de reculer sous la pression de circonstances temporaires. Parce que les sociétés humaines devront inévitablement réussir cette transition, la société québécoise doit continuer à avancer et progresser de façon cohérente et lucide en suivant une trajectoire crédible, ambitieuse et structurante lui permettant de se situer du bon côté de l'histoire, de la science et de l'économie. La société québécoise pourra ainsi faire de la décarbonation et de la résilience climatique un véritable projet de société, vecteur d'innovation technologique et sociale, de prospérité et d'équité.

Le Comité recommande donc :

- Des cibles cohérentes avec la science
- Des jalons concrets en 2035 et 2040
- Une flexibilité stratégique responsable
- Des cibles de carboneutralité dès 2045 tant pour les émissions de GES comptabilisées dans l'inventaire que pour le secteur ATCATF
- Une intégration graduelle de la séquestration permanente dans la stratégie climatique
- Des outils concrets de suivi et de planification, élaborés en collaboration avec les acteurs du milieu
- Une transition juste, planifiée et résiliente
- Un levier stratégique pour la prospérité du Québec

Pour plus de détails
consultez le site du
Comité consultatif
sur les changements
climatiques ↗.